

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ			X		Christine BISIAUX
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT	X				
Yvon BRUNELLE	X					David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Claudine RIBAU COURT			X		Chantal PISSON
Maxime HONORE	X					James PIRET				X	
Christine BISIAUX	X					Alexandra LERCH		X			
Thierry SALOMEZ	X					Jean DEROISSART				X	
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ				X	
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER	X										

Nombre de présents : 13 - Nombre de procurations : 2 - Nombre total de voix : 15

M. Benoît GUIOST, Maire ouvre la séance à 20H15

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance précédente pour pouvoir le valider et le publier sur le site internet de la commune.

Aucun commentaire n'est fait.

Le procès-verbal est validé à la majorité.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

M. Locqueneux David est désigné secrétaire de séance.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire déclare qu'il y a 1 décision sous délégation du conseil municipal depuis le dernier conseil :

- Vente d'une case au colombarium

Point n° 4 : SIDEN-SIAN : Convention de participation financière - rue du Grand Sart

M. le Maire explique que pour les travaux de réfection des voiries réalisés dans la rue du Grand Sart une convention doit être signée avec le SIDEN-SIAN et ses régies Noréade afin de partager les frais de réfection des voiries.

Le but est de réaliser une réfection d'enrobés uniforme, une convention doit être signée entre les deux parties afin que le SIDEN-SIAN et les régies Noréade participent financièrement aux travaux et versent à la commune la part de ses réfections, dont le montant s'élève à 9533,76 €.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 5 : Demande de subvention auprès de la région pour l'acquisition d'une scène

M. le Maire informe l'assemblée du projet d'acquisition d'une scène dans le cadre du projet culturel de la commune. Après consultation de diverses entreprises, un devis a été réalisé auprès de la société "Equip'cité" pour un montant de 26 522,40 € HT.

La scène fera 48 m2, et sera équipée de rack de rangement. Les agents du service technique auront une formation pour le montage et démontage car il y a des sécurités à respecter.

La commune peut obtenir une subvention de 50% du montant par la région.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le dépôt de dossier de subvention auprès de la région pour l'acquisition de cet équipement ainsi que le plan de financement.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 6 : Demande de subvention auprès de la région - restauration du patrimoine

M. le Maire informe l'assemblée du projet d'étude préalable à la restauration des églises de la commune. Après consultation de diverses entreprises, un devis a été réalisé auprès de l'agence "Fabien SAUVÉ" - architecte du patrimoine - pour un montant de 25 034,40 € TTC.

Le devis couvre les deux églises.

L'architecte a pour mission de réaliser un diagnostic complet des deux églises, et de préconiser les travaux à réaliser.

La commune peut solliciter une subvention auprès de la Région, d'un montant s'élevant jusqu'à 15 000 € pour cette étude.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le dépôt de dossier de subvention auprès de la région pour l'étude préalable au projet de restauration des églises de Gommegnies.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique (CFU) 2024

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

M. Yvon Brunelle présente celle-ci à l'assemblée. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Point n° 8 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

M. Yvon BRUNELLE présente le Compte Financier Unique 2024. Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Considérant les résultats repris ci-dessous :

- **En fonctionnement** : les résultats de clôture de l'exercice 2024 font apparaître un excédent de **1 012 836,42 €**. Ce résultat s'obtient en tenant compte du résultat de fonctionnement excédentaire reporté de 2023 de 1152133,72 €, de la part affectée à l'investissement de l'exercice 2024 de 286 039 € et du résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 146 741,70 €.

- **En investissement** : les résultats de clôture de l'exercice 2024 font apparaître un excédent de **538 368,96 €**. Ce résultat s'obtient en tenant compte du résultat d'investissement déficitaire reporté de 2023 de 286 038,55 € et du résultat excédentaire de l'exercice 2024 de 824 407,51 €.

Considérant que ces résultats (fonctionnement et investissement) donnent une balance générale des comptes de fin d'exercice excédentaire de **1 551 205,38 €**, M. Yvon BRUNELLE demande à l'assemblée d'approuver le Compte Financier Unique 2024.

Conformément à la législation, M. le Maire sort de la salle du conseil municipal le temps du vote.

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 Charges à caractère général	599 572,84 €	013 Atténuation de charges	47 786,92 €
012 Charges de personnel	969 788,49 €	70 Produits des services	180 982,11 €
014 Atténuation de produits	33 135,00 €	73 Impôts et taxes	411 444,00 €
65 Autres charges de gestion	281 819,19 €	731 Fiscalité locale	779 525,42 €
66 Charges financières	117 949,24 €	74 Dotations et participations	666 508,45 €
67 Charges spécifiques		75 Autres produits de gestion courante	55 033,95 €
		77 Produits spécifiques	194 725,61 €
Total des dépenses réelles	2 002 264,76 €	Total des recettes réelles	2 336 006,46 €
Opérations de transfert entre sections	187 000,00 €	Opérations de transfert entre sections	
Total des dépenses de l'exercice	2 189 264,76 €		
Résultat de l'exercice	146 741,70 €		
Solde positif reporté 2023	866 094,72 €		
Résultat de clôture	1 012 836,42 €		
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20 Immobilisations incorporelles	5 400,00 €	13 Subventions d'investissement	1 361 357,88 €

21 Immobilisations corporelles	1 959 687,61 €	16 Emprunts et dettes assimilées	1 500 000,00 €
23 Immobilisations en cours	436 839,71 €	10 Dotations, fonds divers	801 939,68 €
16 Emprunts et dettes assimilées	623 962,73 €	040 transfert entre sections	187 000,00 €
041 Opérations patrimoniales	329 359,43 €	041 Opérations patrimoniales	329 359,43 €
Total des dépenses	3 355 249,48 €	Total des recettes	4 179 656,99 €
Résultat de l'exercice	824 407,51 €		
Solde négatif reporté 2023	286 038,55 €		
Résultat de clôture	538 368,96 €		

Nombre d'élus présents : **12** Votants (élus présents et pouvoirs) : **14** Exprimés : **14**

Votes pour : **14** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 9 : Vote des taux d'imposition 2025

M. Yvon. BRUNELLE propose de reconduire les taux des années précédentes, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : **33,64 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **45,56 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **12,41 %**

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 10 : Affectation des résultats 2024

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal se doit de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Suite à une erreur de plume, dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice 2023, le R002 reporté au BP 2024 a été majoré accidentellement (arrondi automatique du logiciel comptable) de 0,45 € qu'il convient de régulariser au titre de l'affectation du résultat 2024. Le R002 de 1 012 836,42 € est donc le résultat corrigé des 0,45 €.

Pour la commune, suite au vote et à l'approbation du Compte Financier Unique 2024, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de **1 012 836,42 €**, et la section d'investissement un excédent de **538 368,96 €**.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'affecter **1 012 836,42 euros** au compte R 002 "excédent antérieur reporté" de la section de fonctionnement ;
- d'affecter **538 368,96 euros** au compte R 001 "solde d'exécution positif reporté" de la section d'investissement.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 11 : Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif 2025 afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

M. Yvon Brunelle présente celle-ci à l'assemblée. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Point n° 12 : Vote du budget primitif 2025

Conformément à la réglementation de la comptabilité publique, le conseil municipal se doit de voter le Budget de l'exercice 2025.

Conformément à la Loi sur la transparence de la vie politique, M. le Maire présente au conseil les indemnités versées aux élus en 2024 et telles qu'elles avaient été votées au début du mandat lors du conseil du 23 mai 2020 et du 25 juin 2020.

Le budget 2025 a été préparé avec l'ensemble des membres du conseil municipal lors d'une commission préparatoire qui s'est tenue le 13 février 2025. Puis le projet de budget 2025 ainsi que sa note brève et synthétique ont été transmis aux membres de l'assemblée le 1er mars 2025.

M. le Maire propose de voter le budget ci-dessous :

Section de fonctionnement : Recettes : 2 845 661,89 € Dépenses 2 845 661,89 €

Section d'investissement : Recettes : 2 073 373,43 € Dépenses : 2 073 373,43 €

Budget total : 4 919 035,32 €

M le Maire propose à l'assemblée d'approuver le budget 2025 tel que présenté et distribué aux conseillers municipaux.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 13 : Vote des subventions aux associations

Thierry Salomez, adjoint aux sports et aux associations, présente la situation actuelle sur les demandes de subvention des associations. Seuls les dossiers complets, et répondant aux critères demandés sont soumis au vote.

Une réunion avec les associations a été organisée le 23 octobre 2024 pour présenter et expliquer le dossier de demande de subvention et répartir l'utilisation des salles.

M. le Maire et M. Salomez font un point sur les subventions exceptionnelles proposées pour l'année 2025.

M. Louvrier demande si les subventions acceptées correspondent aux montant demandés par les associations ?

M. Salomez lui répond par l'affirmative.

M. le Maire demande à l'assemblée de voter le tableau des subventions.

M. Louvrier ne prend pas part au vote en tant que président d'association.

Association	Subvention 2024	Proposition 2025	Association	Subvention 2024	Proposition 2025
Association Général des Familles de Gommegnies	1 900,00 €	2 000,00 €	Gymnastique Entretien Adultes (GEA)	-	300,00 €
Association Sweety Pets	300,00 €	300,00 €	Judo Club	500,00 €	1 500,00 €
Les conteurs électriques	-	600,00 €	U.S.G.C.	5 000,00 €	5 000,00 €
Comité Sports et Loisirs	1 600,00 €	1 600,00 €	Chorale « Coeurs en Choeur »	400,00 €	400,00 €
Club de Tennis	500,00 €	500,00 €	Good Vibes	125,00 €	150,00 €
UNC / AFN	500,00 €	150,00 €	Société de Musique « La Licorne »	1 850,00 €	1 500,00 €
Association de raquetiste de Gommegnies (ARG)	-	200,00 €	Gribouill'Art	200,00 €	200,00 €
Les randonneurs de la Licorne	320,00 €	320,00 €	Sauvons notre Patrimoine	500,00 €	500,00 €
Totaux	5120,00 €	5670,00 €		8575,00 €	9550,00 €

Subventions exceptionnelles 2025	Proposition 2025
<i>Société de musique « La Licorne » (Concours des harmonies en normandie)</i>	1 000,00 €
<i>Société de musique « La Licorne » (Participation à l'ensemble des cérémonies commémoratives officielles - moyenne 5 / an)</i>	350,00 €
<i>UNC / AFN (Participation à l'ensemble des cérémonies commémoratives officielles - moyenne 5 / an)</i>	350,00 €
<i>Sauvons notre Patrimoine</i>	500,00 €
Totaux	2200,00 €

Nombre d'élus présents : **13**

Votants (élus présents et pouvoirs) : **15**

Exprimés : **14**

Votes pour : **14**

Abstentions et nuls : **1**

Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 14 : Vote du tableau des effectifs à temps complet

Le code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal doit approuver chaque année le tableau des effectifs correspondant au budget voté par le conseil.

M. le Maire présente le tableau des effectifs à temps complet représentant la situation actuelle de la collectivité :

Filière	Cadres d'emplois	Grades	Emplois autorisés	Emplois pourvus
Filière Administrative	Rédacteur territorial	Rédacteur	1	0*
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif de 1ère classe	1	0
		Adjoint administratif principal de 2nd classe	1	1
		Adjoint administratif	1	0*
Filière technique	Ingénieur Territorial	Ingénieur	1	0*
	Technicien territorial	Technicien territorial de 1ère classe	1	1
		Technicien territorial de 2ème classe	1	0*
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	3	2
		Adjoint technique	5	4
Filière animation	Animateur territorial	Animateur	1	0*
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1	0*
Filière médicosociale	ATSEM	ATSEM	2	2
Emplois de CDD (besoins occasionnels et saisonniers)				
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			12 mois / personne	
Emplois créés par référence à l'art. 3-2° de la loi n° 84-53 DU 26/01/1984			6 mois / personne	

** Les postes non pourvus mais marqués d'une astérisque ne sont pas pourvus par un fonctionnaire mais sont occupés par un personnel contractuel en application de l'Article 3-3, 2° de la Loi n° 84-53 DU 26/01/1984.
Ces postes ne sont actuellement plus ouverts au recrutement.*

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la tableau des effectifs à temps complet présenté.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 15 : Vote du tableau des effectifs à temps non complet

M. le maire expose le tableau des effectifs à temps non complet représentant la situation actuelle de la collectivité.

Le code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal doit approuver chaque année le tableau des effectifs correspondant au budget voté par le conseil.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver la tableau repris ci-dessous :

Filière	Cadres d'emplois	Grades	Emplois autorisés	Emplois pourvus
Filière technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1
		Adjoint technique	2	1+0*
Filière animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	4	2
Emplois de CDD (besoins occasionnels et saisonniers)				
Emplois créés par référence à l'art. 3-1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			12 mois / personne	
Emplois créés par référence à l'art. 3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984			6 mois / personne	
<i>* Les postes non pourvus mais marqués d'une astérisque ne sont pas pourvus par un fonctionnaire mais sont occupés par un personnel contractuel en application de l'Article 3-3, 2° de la Loi n° 84-53 DU 26/01/1984. Ces postes ne sont actuellement plus ouverts au recrutement.</i>				

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 16 : Tarification des clés électroniques des bâtiments communaux

M. le Maire explique que la commune a investi dans la mise en place d'un organigramme permettant d'équiper l'ensemble des bâtiments communaux de serrures électroniques. Ce système permet une gestion des accès et ainsi le suivi des mises à disposition.

Cependant, cet investissement a un coût et nécessite de prévoir la refacturation des clés électroniques pouvant être endommagées ou perdues par les utilisateurs.

M. le maire propose à l'assemblée de fixer ce montant de refacturation à 150 € par clé endommagée ou perdue correspondant aux frais de remplacement auprès du fournisseur pour un montant de 150 € TTC.

M. le Maire met la proposition au vote.

1 contre : Sébastien Louvrier

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **14** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **1**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 17 : Tarification des dégradations constatées dans la commune

M. le Maire explique que la commune peut subir des dégradations sur ses équipements (conteneur, salle des sports, salle de la gare...). À titre d'exemple, la commune a investi dans un conteneur aménagé mis à la disposition des associations de la commune. Le coût de cet investissement s'élève à 45 428 € TTC.

Ce conteneur aménagé en foodtruck répond dans un 1er temps à l'amélioration des conditions de travail des agents du service technique. En effet, plus besoin d'acheminer les équipements d'un endroit à l'autre au gré des diverses manifestations. Ce conteneur est notamment utilisé lors des ducasses, marchés étendus, festivals de musique, les Avesnoiseries, le marché de Noël...

Cependant, ces investissements nécessitent de prévoir la refacturation des dégradations constatées lors de l'état de lieux de sortie établi avec les utilisateurs.

M. le maire propose à l'assemblée de refacturer aux utilisateurs le montant des dégradations sous condition d'établissement d'un devis de remise en état.

M. le Maire met la proposition au vote.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 18 : CCPM : signature de la convention de mise à disposition à titre gratuit des rosaliaes

En 2021, la Communauté de Commune du Pays de Mormal a mis à disposition de la commune de Gommeignies, une rosalie-bus.

Elle permet à ce jour, de réaliser les transports scolaire des enfants du village chaque matin.

La Communauté de Communes du Pays de Mormal propose à la commune d'avoir à disposition une deuxième rosalie-bus.

Le but est de promouvoir les mobilités douces en agglomération auprès des enfants.

Le principe est de concevoir de nouvelles lignes de ramassage scolaire dans le village.

Ces rosaliaes sont à assistance électrique et seront rechargées toutes les nuits.

M. le Maire propose de confier la conception de ces lignes de rosalie-bus au service Enfance & Jeunesse.

M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition avec la CCPM et à signer tout acte afférent à ce projet

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 19 : Tarification des activités récréatives

Mme Fréhaut propose la réactualisation des délibérations consacrées à la tarification des "activités récréatives" (délibérations n°DCM2021-19 et DCM2021-20 du 25 mars 2021) afin d'adapter la tarification selon l'activité proposée. Pour cela, il est proposé de scinder les activités en 2 délibérations.

Cette 1ère proposition porte sur "la tarification des activités récréatives".

Le tarif proposé est de :

- 5 euros la demi-journée et 10 euros la journée pour les habitants de la commune ;
- 7 euros la demi-journée et 14 euros la journée pour les extérieurs.

La facturation se fera par titre avec règlement directement en trésorerie.

M. le Maire demande au conseil d'approuver la mise en place des tarifs présentés.

Nombre d'élus présents : 13	Votants (élus présents et pouvoirs) : 15	Exprimés : 15
Votes pour : 15	Abstentions et nuls : 0	Votes contre : 0

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 20 : Tarification des activités récréatives avec voyage

Mme Fréhaut propose la réactualisation des délibérations consacrées à la tarification des "activités récréatives" (délibérations n°DCM2021-19 et DCM2021-20 du 25 mars 2021) afin d'adapter la tarification selon l'activité proposée. Pour cela, il est proposé de scinder les activités en 2 délibérations.

Cette 2ème proposition porte sur "la tarification des activités récréatives avec voyage".

Les tarifs proposés sont les suivants :

*** sections maternelles :**

- 15 euros pour les habitants de la commune ;
- 20 euros pour les extérieurs.

*** sections primaires :**

- 30 euros pour les habitants de la commune ;
- 45 euros pour les extérieurs.

La facturation se fera par titre avec règlement directement en trésorerie.

M. le Maire demande au conseil d'approuver la mise en place des tarifs présentés.

Nombre d'élus présents : 13	Votants (élus présents et pouvoirs) : 15	Exprimés : 15
Votes pour : 15	Abstentions et nuls : 0	Votes contre : 0

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 21 : Tarification de la restauration scolaire pour les adultes

M. le Maire informe l'assemblée que certains enseignants souhaitent occasionnellement déjeuner à la cantine mais également des personnes âgées dans le cadre d'activités menées en partenariat avec le CCAS et le périscolaire.

Par conséquent, M. le Maire propose le tarif suivant : **5 €** le repas.

M. le Maire propose au conseil municipal de passer au vote.

Nombre d'élus présents : **13** Votants (élus présents et pouvoirs) : **15** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 22 : Informations et questions diverses

- Une scène a été commandée. Elle pourra être utilisée pour les spectacles d'école et les événements de la commune. Elle sera livrée dès la semaine prochaine.
- La dalle de béton a été coulée cette semaine dans le hangar des services techniques.
- La réfection de la rue du Sarlonton a commencé cette semaine par le rabotage. Les bordures cassées historiquement seront reprises.
- Le télescopique a été commandé. Il devrait arriver aux ateliers d'ici 15 jours, pour faciliter le travail des agents techniques.
- Le travail d'étude et de devis pour les grilles et clôtures à installer au stade, à la salle de la gare, et aux services techniques est quasiment terminé.
- Un portail électrique va être installé aux services techniques. Il sera géré électroniquement pour sécuriser les bâtiments.
- Concernant la maison incendiée dans la rue du centre. Le dossier a été bloqué par les domaines lors de la demande d'estimation du bien. La relance auprès de leur service a été faite, la commune a besoin de cette estimation de leur part pour accélérer les travaux de démolition avant la Foire.

M. Benoît GUIOST, Maire, clôture la séance à 21H25